

# CONDITIONS GÉNÉRALES

## Le prix du séjour comprend :

L'hébergement, les repas, la participation aux activités prévues, l'encadrement, la mise à disposition du matériel, le transport et les assurances.

Le certificat médical n'est pas obligatoire mais conseillé. Il pourra, cependant, être réclamé pour des activités spécifiques telles que les activités subaquatiques, les sports aériens et le vol libre. Dans ce cas, le certificat médical devra être accompagné d'une autorisation parentale.

Les assurances de l'APALOS ne couvrent pas le vol, la perte d'objets personnels ou d'argent de poche ainsi que les détériorations des affaires personnelles. Pour les soins médicaux, notre association procède à l'avance des frais. En cas d'hospitalisation, la facture sera adressée directement aux parents.

Toutes les équipes d'encadrement engagées sont diplômés Jeunesse et Sports. Tous nos séjours comportent environ un encadrant pour huit enfants.

Les fiches techniques vous seront transmises avant le départ et indiqueront les heures, les lieux de rendez-vous, l'adresse du centre et toutes autres informations utiles.

Les dates de départ et d'arrivée peuvent être décalées en raison des prestataires assurant le transport (SNCF, compagnies aériennes...).

## Responsabilités :

L'APALOS fait appel à différents partenaires (transports, hébergements, activités...) pour la réalisation de ses séjours. Chacun de nos partenaires assume sa responsabilité quant au bon déroulement de sa prestation. L'APALOS ne saurait être responsable d'un manquement de leur part.

L'APALOS souscrit, pour les participants aux séjours, une police d'assurance couvrant toutes les activités qu'elle organise en responsabilité civile et recours.

L'APALOS est amené à photographier les participants dans le cadre de ses activités. Ces photos pourront illustrer les brochures et manifestations de l'association.

## Règlement des séjours :

L'inscription sera considérée définitive dès réception du dossier complet accompagné de 2 chèques représentant chacun 50% du montant total du séjour.

## Annulations :

Dans un délai de <b>plus d'un mois</b> avant le début du séjour	<b>25%</b> du montant total du séjour restent acquis
Dans un délai de <b>moins d'un mois</b> avant le début du séjour	<b>50%</b> du montant total du séjour restent acquis
Dans un délai de <b>moins d'une semaine</b> avant le début du séjour	<b>100%</b> du montant total du séjour restent acquis
<b>Non présentation</b> le jour du départ	<b>100%</b> du montant total du séjour restent acquis

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

En cas de maladie nécessitant une hospitalisation ou en cas d'accident grave, le remboursement se fera sur justificatif avec perception de 10% du montant total du séjour pour frais administratifs.

En cas d'interruption du séjour, le coût de ce dernier pourra être proratisé en fonction des frais engagés et après décision de la direction.

**En cas d'insuffisance du nombre de participants, l'APALOS se réserve le droit d'annuler le séjour. Dans ce cas, les sommes perçues seront remboursées ou reportées sur un autre séjour à la demande de la famille.**

Très exceptionnellement et pour certaines activités à place limitées, si les demandes dépassent les possibilités d'accueil, l'ordre d'arrivée des dossiers sera retenu pour l'inscription.

Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents et l'exclusion du jeune pourra être prononcée. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés pour le retour du jeune seront à la charge de la famille.

## TOUTE INSCRIPTION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DE NOS CONDITIONS GENERALES.

L'APALOS accepte pour titre de paiement :

- Aide des Comités d'Entreprise
- Bons d'aides aux vacances VACAF (pour séjour de plus de 7 jours)
- Chèques Vacances, etc.

Attention : les dessins et photos illustrant les séjours de nos plaquettes ne sont pas contractuels.